



synthèse des déchets et de l'économie circulaire

CHIFFRES CLÉS 2023











Merci aux fournisseurs de données et experts qui ont permis de réaliser ce bilan des déchets et de l'économie circulaire : communauté d'agglomération grand sud caraïbes, communauté d'agglomération nord basse-terre, communauté d'agglomération nord basse-terre, communauté d'agglomération nord basse-terre, communauté des communes de marie-galante, sinnoval, aer, agrivalor, auto casse plus, déchèterie professionnelle de jarry, ecodec, ecompagnie, energipole esperance, energipole verde, gwada tr, janky environnement karukera assainissement, per antilles, revifer, sarp caraïbes, seche, sgb, sgec, snr, sopave, syvade, tda, trions.

L'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC) est un outil partenarial d'aide à la décision créé dans le but d'observer l'évolution de la gestion des déchets et des ressources de notre territoire. Il vise à centraliser des données afin de les analyser et d'en assurer la diffusion.

Les données peuvent être collectées, mesurées ou issues d'études spécifiques.

L'observatoire Régional des déchets et de l'économie circulaire de la Guadeloupe est composé :

- d'un secrétariat, assuré par Synergîles, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure les missions de l'observatoire;
- d'un Comité technique de l'Observatoire Régional des déchets et de l'économie circulaire composé de la Région Guadeloupe, de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (DEAL), de l'Agence Française de Développement (AFD), et de Synergiles.

LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE













CHIFFRES CLÉS

DES DÉCHELS EN 2023

Périmètre géographique 384 315 hab.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) **242 687 t**

Déchets d'activités économiques (DAE) 104 033 t

327 kg/hab.

Ordures ménagères résiduelles (OMR)

125 595 t

140 kg/hab.

Déchets occasionnels en porte-à-porte 53 192 t 15 kg/hab.

Papiers graphiques et emballages (hors verre) (PEHV)

5 846 t

631 kg/hab.

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

242 687 t

142 kg/hab.

Déchets collectés en déchèteries 9 kg/hab.

Verre **3 576 t**

EN BREF

En 2023, la Guadeloupe a produit 346 720 t de déchets.

Après trois années marquées par la crise sanitaire de la COVID-19 et les mouvements sociaux, l'année 2023, se traduit par un retour à la normale de la quantité de déchets produits sur le territoire de la Guadeloupe. En effet, la production de déchets est relativement stable depuis 2021.

Le gisement collecté de déchets ménagers et assimilés (DMA) présente une diminution de -4 % des tonnages depuis 2019. Par ailleurs, on observe une augmentation des matériaux recyclable (+17 %).

L'ouverture de nouvelles déchèteries sur le territoire ont permis de collecter une quantité significativement plus importante de déchets depuis 2020, avec une augmentation de 55 % des tonnages. En effet, l'utilisation croissante des déchèteries témoigne de l'utilité de ces infrastructures.

En 2023, un quart des déchets produits en Guadeloupe ont été valorisés (valorisation matières ou organique). Le reste est encore enfouis dans les 2 installations de stockage de déchets non dangereux (la Gabarre - SYVADE et Energipole Espérance), soit 60 % des déchets.

Le tonnage de DAE est estimé à 104 033 t en 2023.





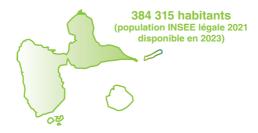
SOMMAIRE

1 Le périmètre des chiffres clés	E
2 Les déchets ménagers et assimilés	7
2.1 L'organisation des EPCI de collecte	8
2.2 Les ordures ménagères et assimilés (OMA)	9
2.2.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	9
2.2.2 Papiers graphiques et emballages hors verre (PEHV)	11
2.2.3 Verre	14
ZOOM sur les consignes de tri en Guadeloupe	16
2.3 Déchets occasionnels	17
2.3.1 Les collectes en porte-à-porte	17
2.3.2 Les déchets collectés en déchèteries	18
2.4 Bilan des déchets ménagers et assimilés	19
3 Les déchets d'activités économiques	21
3.1 Les gisements des DAE	22
3.2 Les apports en déchèteries professionnelles	22
3.3 Valorisation des DAE	23
4 synthèse du traitement	24
4.1 Les chiffres clés	25
4.2 La géographie du traitement	25
Liste des abréviations	26

LE PÉRIMÈTRE des chiffres clés des déchets

Les chiffres clés sont basés sur le territoire de la Guadeloupe continentale et les îles du Sud (Marie-Galante, les Saintes et la Désirade).

En 2022, l'archipel de la Guadeloupe regroupe :



Les déchets concernés

Les analyses portent sur l'ensemble des déchets produits sur l'archipel de la Guadeloupe, quel que soit le producteur ou le gestionnaire. On retrouve notamment :

- les déchets ménagers et assimilés (DMA) composés des déchets produits par les ménages et par une partie des entreprises et administrations du territoire, pris en charge par le service public. Les DMA sont répartis en 2 catégories :
 - les ordures ménagères et assimilées (OMA) ou « déchets de routine » : collectés en mélange (OMR) ou sélectivement (verre, papiers et emballages, déchets alimentaires...),
 - les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts...);
- les déchets d'activités économiques (DAE) composés des déchets produits par les entreprises et administrations pris en charge directement par des prestataires privés. On y retrouve notamment les déchets du BTP et de l'agriculture;
- les déchets des collectivités: l'organisation actuelle de la gestion des déchets en Guadeloupe ne permet pas d'identifier spécifiquement ces tonnages, qui sont pour partie comptabilisés dans les DMA (déchets de voirie et marchés notamment) et pour le reste en DAE.





LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



chiffres clés 2025



2.1 L'organisation territoriale de la gestion des déchets en Guadeloupe

2.1.1 LA RÉPARTITION DES EPCI DE COLLECTE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toutes les communes guadeloupéennes ont transféré leur compétence collecte des déchets à une intercommunalité.

En 2023, la Guadeloupe compte 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et un syndicat compétents en matière de collecte des déchets :

- · Cap Excellence (CAPEX);
- Grand Sud Caraïbe (CAGSC);
- · Nord Basse-Terre (CANBT);
- · Marie-Galante (CCMG);
- SINNOVAL.

2.1.2 LA COMPÉTENCE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS PAR LES ACTEURS PUBLICS

Depuis 2016, toutes les communes de la Guadeloupe ont transféré leur compétence traitement de déchets à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou un syndicat mixte. Les EPCI exercent la compétence traitement des déchets en propre ou la transfèrent à un syndicat.

Ainsi, en 2023, le SYVADE gère le traitement pour la CCMG et CAP Excellence. La CANBT est membre du SYVADE pour la commune de Petit-Bourg. Le SYVADE est donc compétent en matière de traitement des déchets de ces communes.

Le SINNOVAL, syndicat créé en 2021, exerce désormais la compétence collecte et traitement des déchets pour la CARL et la CANGT.

2.2 Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

2.2.1 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

2.2.1.1 Organisation de la collecte

En 2023, l'organisation de la collecte des OMR est très similaire entre les différents EPCI :

- collecte en porte-à-porte avec des bacs individuels ou collectifs sur l'ensemble du territoire guadeloupéen;
- collecte majoritairement réalisée en prestation (hors îles du Sud en régie) ;
- collecte deux fois par semaine a minima (hors Marie-Galante collectant principalement une fois par semaine).

Tableau 1. Organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles						
Flux	IX CASBT CANBT CAPEX SINNOVAL CCMG					
Ordures ménagères	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP	
résiduelles	C2-C5	C2-C3	C2-C6	C1-C7	C1-C3	
	Prestation	Prestation	Prestation	Régie	Régie	
PAP : Porte-à-porte Une fréquence de collecte en C2 correspond à deux collecte par semaine et C6, six fois par semaine						

2.2.1.2 Organisation du traitement

Tableau 2. Organisation du traitement des ordures ménagères résiduelles				
	ISDND de la Gabarre	ISDND Energipole Espérance		
CA Grand Sud Caraïbe		X		
CA du Nord Basse-Terre	Petit-Bourg uniquement	X		
CA du Noid Basse-Telle	retit-bourg uniquement	(Sauf petit bourg)		
CA La Riviera du Levant		X		
CA Cap Excellence	X			
CA du Nord Grande-Terre		X		
CC de Marie-Galante	Χ			
Population desservie	107 980 habitants (soit 28 %)	276 335 habitants (72 %)		



chiffres clés 2023

2.2.1.3 Quantités collectées

En 2023, **125 595 tonnes d'OMR** ont été collectées par les EPCI en Guadeloupe et enfouies sur les 2 installations de stockage.

L'année 2023 enregistre de nouveau une légère baisse (-2 % par rapport à 2022), ce qui pourrait indiquer un certain retour à la normale. Ainsi, en 2023, chaque Guadeloupéen a produit **327 kg d'OMR**, contre 350 en 2019.

125 595 t 327 kg/hab.

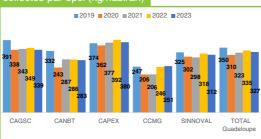
La production d'OMR en Guadeloupe est supérieure aux valeurs de référence du nationale (235 kg/hab.).

Bilan des OMR produits depuis 2019 et objectif du PRPGD en 2026



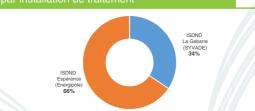
Sur la période 2019-2023, la quantité d'OMR collectées sont en baisse : -7 % du ratio collecté à l'habitant. Cependant, les résultats sont encore éloigné des objectifs du PRPGD en 2026 (217 kg/hab. en 2026).

Évolution des RATIOS D'OMR collectés par epci (kg/hab./an)



- Un ratio en baisse pour le Grand Sud Caraïbe, la CA Nord Basse-Terre;
- Un ratio en hausse pour Cap Excellence.
- Le territoire du SINNO-VAL connaît une légère diminution des tonnages (-4 %).
- Un ratio constant pour la CC Marie-Galante.

Répartition des tonnages d'OMR issus des EPCI par installation de traitement



L'intégralité des OMR produits en Guadeloupe sont traitées par enfouissement, dont 66 % enfouis à l'ISD-ND Energipole Espérance à Sainte-Rose et 34 % à l'ISDND de la Gabarre.



2.2.2 PAPIERS GRAPHIQUES ET EMBALLAGES (HORS VERRE) (PEHV)

2.2.2.1 Organisation de la collecte

L'apport volontaire des PEHV est disponible sur l'ensemble du territoire guadeloupéen, complétée par du porte-à-porte sur certaines communes. Ce mode de collecte se développe régulièrement.

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

Le tableau suivant détaille les organisations techniques pour chaque EPCI et flux selon :

- le mode de collecte : porte-à-porte, apport volontaire ou mixte ;
- les fréquences minimales et maximales pour les collectes en porte-à-porte ;
- le mode de gestion : prestation, régie, mixte.

Flux	CASBT	CANBT	CAPEX	SINNOVAL	CCMG
Papiers et	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
emballages hors	PAP/AV	PAP/AV	PAP/AV	PAP/AV	A۱
verre	C2	C0,5	C1	C1	Régi
	Mixte	Prestation	Prestation	Mixte	

En 2023, l'intégralité des Guadeloupéens bénéficie d'un dispositif de tri dans sa commune.

672 Bornesd'apport volontaire
d'emballages et
papiers

1 borne PHEV pour 568 hab.

Tableau 4. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire PEHV en 2023				
Nombre de bornes PEHV par EPCI				
CA Grand Sud Caraïbe	134	551 hab.		
CA du Nord Basse-Terre	71	1 097 hab.		
CA Cap Excellence	209	467 hab.		
SINNOVAL	211	579 hab.		
CC de Marie-Galante	47	568 hab.		
Total Guadeloupe 672. 568 hab.				

2.2.2.2 Organisation du traitement

Les papiers et emballages hors verre collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri ECODEC, chargé de séparer les flux entrants en différentes matières en vue de recyclage dans l'Hexagone : plastiques, acier, aluminium, cartons et papiers.

2.2.2.3 Quantités collectées



En 2023, **5 846 tonnes PEHV** ont été collectées en Guadeloupe. Depuis 2019, on observe une importante progression du geste de tri avec une hausse de 76 % des tonnages collectés par le service public .

L'année 2023 marque une augmentation des tonnages (+17 % par rapport à 2022).

En Guadeloupe, le ratio de PEHV collectés en apport volontaire et en porte-à-porte est de **15 kg/hab. en 2023.** contre 8,5 kg/hab. en 2019. **Les données nationales relatent une moyenne de 49 kg/hab.**

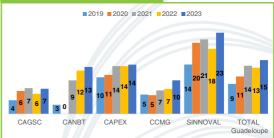
Bilan des PEHV collectés depuis 2019 et objectif PRPGD en 2026



Les performances de tri ont nettement augmenté au cours des 5 dernières années. Cependant, l'objectif régional du PRPGD en 2026 est encore loin d'être atteint: 23 Kg/hab. attendus en 2026 contre 13 kg/hab. en 2022.

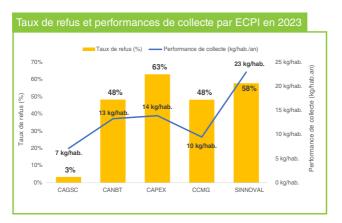
- Un ratio en hausse entre 2019 et 2022 pour l'ensemble des collectivités;
- Un ratio très important sur la CANBT et le SIN-NOVAL;
- Le ratio le plus bas pour la CAGSC;
- Ratio stable de CAP EX-CELLENCE depuis 2021.

Évolution des RATIOS de PEHV collectés par EPCI (kg/hab./an)



2.2.2.4 Refus de tri

Le refus de tri correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri (erreurs du geste de tri de l'habitant).



En 2023, **3 048 t de refus de tri de papiers graphiques et emballages (hors verre)** ont été enfouies en installation de stockage de déchets non dangereux.

 Les taux de refus de tri sont les plus importants sur les territoires de CAP EXCELLENCE et le SINNOVAL.



2.2.3 VERRE



2.2.3.1 Organisation de la collecte

L'organisation de collecte du verre n'a pas évolué entre 2022 et 2023. L'apport volontaire du verre est disponible sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Le tableau suivant détaille les organisations techniques pour chaque EPCI et flux selon :

- le mode de collecte : exclusivement en apport volontaire ;
- le mode de gestion : prestation, mixte.

Tableau 5. Organisation de la collecte du verre						
Flux CASBT CANBT CAPEX SINNOVAL CCMG						
Verre	Mixte					
	PAP/AV	AV	AV	AV	AV	
	C1	Prestation	Prestation	Prestation	Régie	
	Mixte					
PAP : Porte-à-porte/ AV : Apport volontaire						

En 2023, toutes les communes, bénéficient d'un dispositif de tri du verre.

763 Bornesd'apport volontaire
de verre

1 borne VERRE pour 501 hab.

volontaire pour le verre en 2023				
	Nombre de bornes verre par EPCI	VERRE		
CA Grand Sud Caraïbe	134	551 hab.		
CA du Nord Basse-Terre	79	986 hab.		
CA Cap Excellence	300	325 hab.		
SINNOVAL	204	559 hab.		
CC de Marie-Galante	46	228 hab.		
Total Guadeloupe	763	501 hab.		

Tableau 6 Nombre d'habitants desservis par point d'apport

2.2.3.2 Organisation du traitement

Le verre collecté en apport volontaire est acheminé vers le centre de tri AER, chargé de trier le verre et de le broyer afin de constituer du gravier ou sable de verre utilisé localement.

2.2.3.3 Quantités collectées



En 2023, **3 576 tonnes de verre** ont été collectées en Guadeloupe.

Le ratio de verre collecté en apport volontaire est de 9,5 kg/hab. en 2023 contre 6,6 kg/hab. en 2019 (+45 %).

Les données nationales relatent une moyenne de 36 kg/hab.

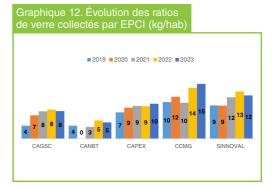
Évolution des performances de collecte des verre en Guadeloupe



L'évolution inter-annuelle montre une croissance constante. Cependant, les performances de collecte sont en dessous des attentes du PRPGD en 2026 (20 kg/hab attendu en 2026). Les marges de progression restent importantes sur ce flux.

Les disparités de collecte entre les EPCI restent importantes.

- la CAGSC (+123 %) grâce au déploiement progressif de bornes d'apport volontaire sur l'ensemble des communes;
- la CCMG (+50 %) qui obtient en 2023 le ratio le plus élevé de Guadeloupe (15 kg/ hab./an).



ZOOM SUR LES CONSIGNES DE TRI

EN GUADELOUPE

DANS LA BORNE JAUNE

DANS LA BORNE VERTE



Carton, papier, journaux, magazines

Emballages métalliques

Bouteilles et flacons

EN PLASTIQUE



Mes déchets, je les aime EN VRAC et SANS SAC



Bouteille s & Bocaux

EN VERRE UNIQUEMENT



Mes déchets, je les aime SANS BOUCHON NI COUVERCLES!

Les bouteilles et bocaux en verre se trient séparément dans la filière « Verre ».

La collecte des EMR permet de trier : les papiers (feuilles blanches ou imprimées, enveloppes, journaux, magazines), les cartonnettes, les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, barquettes alu, aérosols), les bouteilles et flacons en plastique.

2 particularités en Guadeloupe :

- contrairement à l'Hexagone, les briques alimentaires (ou tétrapack) ne font pas partie de la collecte sélective actuellement, elles sont à déposer avec les OMR;
- l'extension des consignes de tri sur les plastiques n'est pas en place en Guadeloupe. Ainsi, les pots et barquettes, films et sachets en plastique sont toujours jetés avec les OMR.

L'extension de la consigne de tri sur les plastiques sera obligatoire au 1er janvier 2026.

2.3 Déchets occasionnels

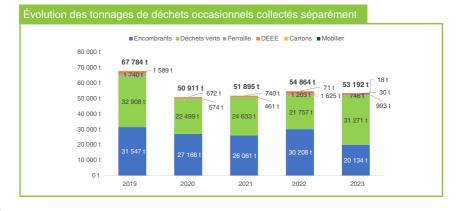
2.3.1 LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

La quasi-totalité des EPCI collecte les déchets verts et encombrants en porteà-porte. En complément de ces deux collectes, une partie des EPCI collecte séparément les DEEE et la ferraille.

En 2023, **53 192 t de déchets occasionnels ont été collectés au domicile des usagers, soit 138 kg/hab./an.** Les encombrants et les déchets verts représentent 95 % des déchets occasionnels collectés hors déchèteries. Les autres déchets occasionnels (DEEE, ferraille, cartons) collectés séparément représentent seulement 5 % des tonnages.







2.3.2 LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

En 2023 la Guadeloupe est pourvue de **17 déchèteries** destinées aux ménages, soit **une déchèterie pour 22 607 habitants** contre 14 532 habitants à l'échelle nationale.

On note que 2 nouvelles déchèteries (Baillif et Terre de Haut) ont ouvert en 2023 sur le territoire de la CAGSC.

Tableau 7. Nombre de déchèterie et point de regroupement par EPCI (hors déchèterie professionnelle)				
EPCI Nombre de déchè- teries Nombre d'habitants par déc		Nombre d'habitants par déchèteries		
CA Grand Sud Caraïbe	5	15 245 hab. ¹		
CA du Nord Basse-Terre	3	25 999 hab.		
CA Cap Excellence	3	32 504 hab.		
SINNOVAL	5	24 446 hab.		
CC de Marie-Galante	1	10 467 hab.		
Total Guadeloupe	17	22 607 hab.		

¹ Hors déchèterie de Terre-de-Bas, accessible uniquement aux habitants de l'île ² Hors déchèterie de la Désirade, accessible uniquement aux habitants de l'île.

Les déchets des déchèteries représentent 20 % des déchets pris en charge par le service public.

En 2023, ce sont **54 477 t** qui ont été collectés dans les déchèteries de la Guadeloupe, représentant une augmentation de 29,6 % par rapport à 2019. **Le ratio s'élève à 142 kg/hab.**

Les données nationales relatent une moyenne de 183 kg/hab.









2.4 Bilan des déchets ménagers et assimilés (DMA)

2.4.1 PRODUCTION ET RATIO DES DMA

Les déchets ménagers et assimilés comptabilisent les déchets quotidiens des ménages collectés par le service public, les déchets collectés en déchèterie et également les déchets occasionnels collectés hors déchèteries comme les encombrants, les déchets verts ou encore les DEEE.

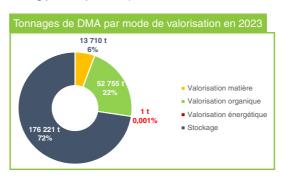


Les DMA ont représenté dans leur ensemble en 2023, 242 687 t collectées par le service public soit un ratio de 631 kg/hab./an.

Tableau 14. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par mode de collecte				
Grand flux	Flux	Tonnage 2022	Tonnage 2023	
	Ordures ménagères résiduelles	128 395 t	125 070 t	
	Verre	155 t	0 t	
	Papiers et emballages hors verre	3 537 t	4 348 t	
	Encombrants	30 208 t	20 134 t	
Porte-à-porte	Déchets verts	21 757 t	31 271 t	
	Ferraille	1 203 t	746 t	
	DEEE	1 625 t	993 t	
	Cartons	71 t	13 t	
	Mobilier	0 t	30 t	
	Porte-à-porte	186 951 t	182 605 t	
	Ordures ménagères résiduelles	0 t	525 t	
Apport volontaire	Verre	3 496 t	3 576 t	
	Papiers et emballages hors verre	1 478 t	1 498 t	
	Apport volontaire	4 975 t	5 075 t	
Déchèteries	Déchets des déchèteries	47 542 t	54 477 t	
	Déchèteries	47 542 t	54 477 t	
	TOTAL DMA	239 468 t	242 687 t	
	Ratio annuel	624 kg/hab.	631 kg/hab.	
	Évolution annuelle du ratio	7,9 %	1.1 %	
	Ratio journalier	1,7 kg/hab.	1,7 kg/hab.	

2.5.2 VALORISATION DES DMA

En 2023, un quart des déchets produits en Guadeloupe ont été valorisés (valorisation matière ou organique), le reste est encore enfoui dans les ISDND (le SYVADE et Energipole Espérance).

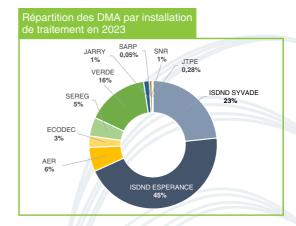


Les deux sites d'enfouissement sont les principales installations de traitement des DMA en Guadeloupe :

- l'ISDND Energipole Espérance à Sainte-Rose accueille 66 % des déchets ménagers et assimilés (OMR, tout-venant et refus de tri);
- l'ISDND de la Gabarre, appartenant au SYVADE, enfouit 34 % des DMA, essentiellement les déchets en provenance de ses adhérents.

Concernant les déchets verts, les tonnages sont reçus sur :

- la plate-forme de compostage de Baie-Mahault, géré par la SEREG, accueille les déchets verts produits sur le territoire du SYVADE;
- Energipole Verde ;
- SGSGM à Petit-Canal.







3.1 Les gisements des DAE

Les gisements de déchets issus des activités économiques sont aujourd'hui mal connus en Guadeloupe. Afin d'appréhender ces tonnages, la méthode la plus appropriée consiste à retirer la part des tonnages de DMA au total des tonnages réceptionnés dans les différentes installations de pré-traitement ou de traitement de l'archipel.



L'estimation des DAE en 2023 par type de déchets :

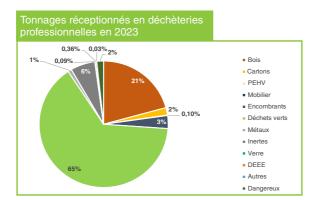
Tableau 16. Tonnages des DAE approchés en 2023				
Flux	Tonnage DAE approché	Répartition DAE		
Autres déchets	26 336 t	25,31 %		
Déchets verts	18 375 t	17,67 %		
Inconnus	16 406 t	15,77 %		
Encombrants	15 650 t	15,04 %		
Matériaux recyclables	12 083 t	11,61 %		
Déblais et gravats	8 174 t	7,86 %		
Déchets dangereux	3 715 t	3,58 %		
Déchets résiduels	3 100 t	2,98 %		
Biodéchets alimentaire	178 t	0,17 %		
Autres organiques	16 t	0,01 %		
Total	104 033 t			

3.2 Les apports en déchèteries professionnelles



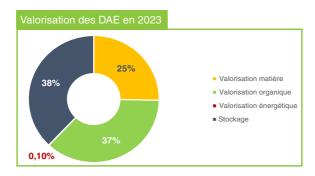
En plus des déchèteries publiques, il existe des déchèteries dédiées exclusivement aux professionnels.

En 2023, **17 247 tonnes de déchets** ont été déposées par les entreprises ou administrations à la déchèterie de Jarry et à la déchèterie d'Ecompagnie.



3.3 Valorisation des DAE

En 2023, **104 033 tonnes de DAE** ont été produites en Guadeloupe, dont près des trois quarts ont bénéficié d'une valorisation matière ou organique.







L SYNTHÈSE DU TRAITEMENT

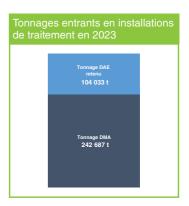
en guadeloupe





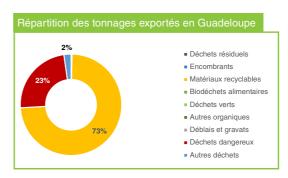
4.1 Les chiffres clés

En 2023, plus des 346 720 tonnes de déchets ont été produits et collectés en Guade-loupe: près de 73 % sont des DMA collectés par le service public (plus 242 687 tonnes).



4.2 La géographie du traitement

En 2023, 85 %, dont 60 % des tonnages sont enfouis et 28 % sont valorisés sur place (essentiellement des déchets verts et autres biodéchets)





Le reste est exporté vers la France (11 % des exports) ou plus globalement en Europe (1 %). Cela concerne les matériaux recyclables préalablement triés ou préparés (73 % des tonnages exportés), et les déchets dangereux (23 % des tonnages exportés) pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation en Guadeloupe ou dans la Caraïbe.

LISTE ABRÉVIATIONS

AV: Apport Volontaire

CANBT: Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre

CANGT: Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre

CARL: Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant

CAPEX: Cap Excellence

CASBT: Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

CCMG: Communauté des Communes de Marie-Galante

DAE: Déchets d'Activités Économiques

DEEE: Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés

ISDND: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

OMR: Ordures Ménagères Résiduelles.

PAP: Porte-à-porte

PEHV: Papiers et Emballages Hors Verre

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets











Ressources documentaires







OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GUADELOUPE

Synergîles

Immeuble France-Antilles ZAC de Moudong 97122 Baie-Mahault Guadeloupe

www.synergile.fr

Rédaction : Krista VIRGINIE, avec l'appui du Comité de l'Observatoire Régional des déchets et de l'économie circulaire (Région Guadeloupe, ADEME, DEAL et Synergîles)

Mise en page : Synergîles Crédit photos : Synergîles







